Rapport annuel 2024



SVGW
Association pour l'eau, le gaz et la chaleur
Associazione per l'acqua, il gas e il calore
Fachverband für Wasser, Gas und Wärme

Sommaire

3 Éditorial

4 Rétrospective

7 L’année 2024 du point de vue du directeur

10 Rapport de l’organe de révision

11 Bilan

12 Comptes

13 Budget

14 Annexe aux comptes annuels

17 Compte des flux de trésorerie et rapport de gestion

18 Comité

19 Équipe de direction

20 Impressum

Éditorial

« Combiner tradition et innovation grâce à l'IoT et l'IA »



L'année dernière, le comité devait accomplir une tâche importante: recruter le successeur de Martin Sager, qui avait décidé de quitter la SVGW à la fin de l'année 2024. Avec Michael Meier, le comité s'est assuré les services d'un dirigeant capable de garantir la continuité du travail de la SVGW et de poursuivre la transformation de l'association en une organisation agile et moderne. Ces dernières années ont montré que rien n'est plus constant que le changement. Les membres de la SVGW doivent eux aussi s'adapter aux changements et réagir face aux défis. À l'avenir, la SVGW veut continuer à aider ses membres à garantir la sécurité de l'approvisionnement de la population suisse en eau, en gaz et en chaleur. Pour ce faire, nous avons besoin à la fois d'un cadre réglementaire fiable qui reflète l'état actuel de la technique et d'une organisation agile qui trouve des solutions face aux périodes de sécheresse en augmentation, au remplacement des énergies fossiles ou à la pénurie croissante de main-d'œuvre qualifiée; sans oublier les possibilités offertes par les nouvelles technologies comme l'Internet des objets (IoT) ou l'intelligence artificielle (IA). Je suis convaincu que, en coopération avec les membres, nous parviendrons à combiner tradition et innovation. Je tiens à remercier ici les collaborateurs et collaboratrices de l'administration, ceux et celles de milice ainsi que tous les membres pour leur engagement et le travail accompli l'année dernière. Un merci tout particulier à Martin Sager, qui s'est investi sans compter pour la SVGW dans son rôle de directeur au cours des dix dernières années !

Michele Broggini
Président de la SVGW

Rétrospective

Janvier

Empreinte CO_2 dans la construction de réseaux

Un groupe de travail composé de représentant(e)s d'entreprises multifluides et de distribution d'eau, issus de toutes les régions de la Suisse, a lancé un projet visant à déterminer l'empreinte CO_2 dans la construction de réseaux. L'objectif est de développer un outil qui permette de calculer facilement les émissions de gaz à effet de serre dans la construction de réseaux.



Février

Transformation des formations



La transformation des cours de brevet de la SVGW en cursus modernes, modulaires et axés sur les compétences opérationnelles a également entraîné une adaption des formes d'examen. Au début de l'année, les premiers candidats et candidates démontrent avec succès leurs compétences opérationnelles selon le nouveau règlement d'examen.

Mars

Journée technique sur l'eau «Sécheresse»

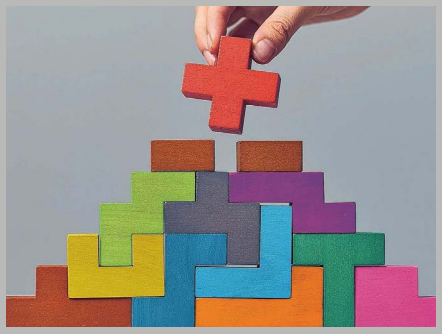


Sous la devise «Développer ensemble des solutions intégrales», les solutions pour faire face à la sécheresse et au changement climatique sont au cœur de la journée technique sur l'eau de la SVGW. En outre, le plan d'action sécheresse a été présenté.

Avril

Nouveau règlement de formation

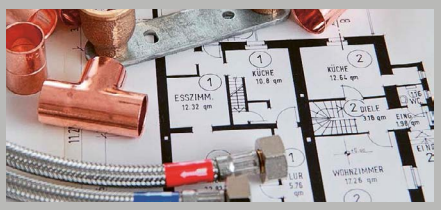
Le nouveau règlement relatif à l'offre de formation de la SVGW est adopté. Il fixe les principes d'organisation et de mise en œuvre et crée la transparence sur les processus, les critères d'admission et les modalités d'examen pour toutes les personnes impliquées, assurant ainsi durablement la qualité des offres de formation.



Mai

Réglementation Gaz/Eau révisée

Des documents importants sont entrés en vigueur le 1er mai avec la Directive GW1 et les Règlements correspondants GW101, GW102, GW103 et GW104. La Directive et les Règlements traitent des travaux d'installation, des contrôles et de la certification des personnes dans le domaine des installations techniques du bâtiment pour le gaz et l'eau potable.



Juin

Nouvelle norme TIC pour la distribution de gaz



L'un des inconvénients de la numérisation croissante est l'augmentation de la vulnérabilité qui en résulte. La révision de la norme minimale pour la sécurité des technologies de l'information et de la communication dans l'approvisionnement en gaz (G1008) répond à l'évolution des conditions cadres, et l'administration fédérale a décidé de rendre les recommandations contraignantes à la mi-2025.

Juillet

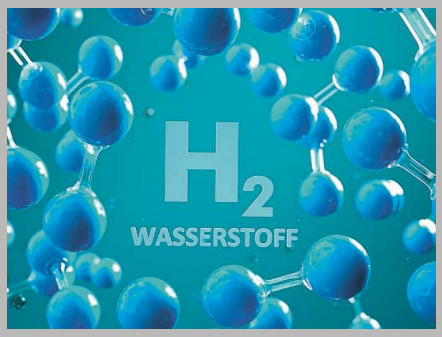
Nouvelles prestations de certification



Le secteur de la chaleur à distance en Suisse se développe progressivement. C'est pourquoi, à partir de juillet, la SVGW élargit son offre de prestations de certification et propose également des certifications de produits dans le domaine de la chaleur et du froid. Parallèlement, il y a aussi des nouveautés concernant les Règlements de certification dans le domaine de l'eau.

Août

Journée technique sur l'hydrogène



Lors de la journée technique sur l'hydrogène, des projets H_2 suisses et étrangers en phase avancée de mise en œuvre sont présentés. Même si la grande question de savoir quand et à quel prix l'hydrogène sera disponible en Suisse reste encore ouverte, ce colloque envoie des signaux forts et encourageants à la branche.

Septembre

Journée technique sur la chaleur à distance

Le développement de réseaux de chaleur dans les zones urbaines progresse rapidement et s'accompagne d'investissements importants. Il convient donc d'utiliser le capital investi de manière ciblée. C'est pourquoi l'optimisation des réseaux de chaleur était au cœur de la journée technique 2024 de la SVGW sur la chaleur à distance.



Octobre

Michael Meier devient le nouveau directeur de la SVGW

Début octobre, le comité de la SVGW a annoncé que Michael Meier prendrait ses fonctions de directeur de la SVGW le 1er janvier 2025.
Il succède à Martin Sager, qui a décidé de se retirer de sa fonction de directeur de la SVGW après dix ans de bons et loyaux services.



Novembre

Journée technique «Données dans la distribution d'eau»



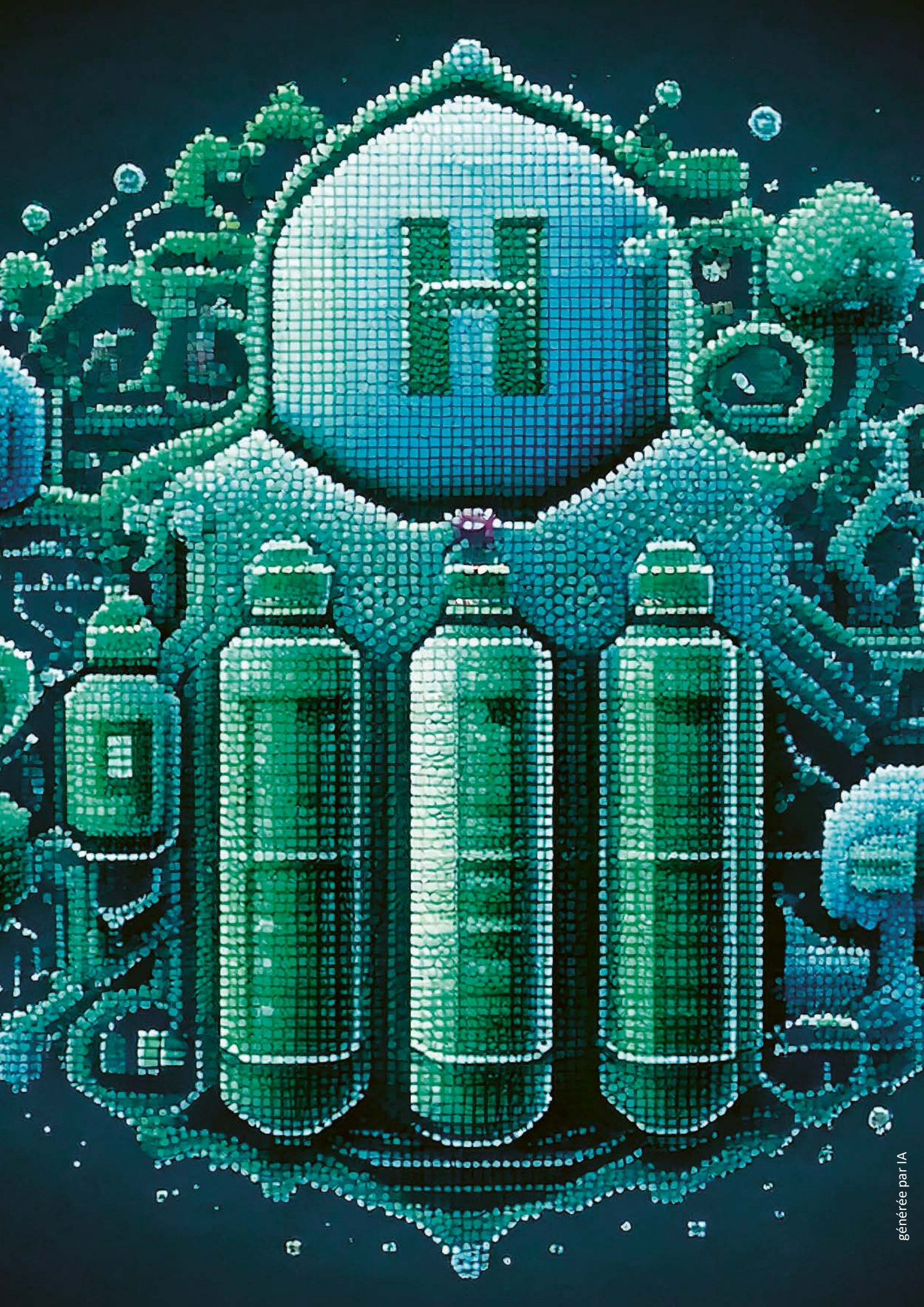
Outre des conférences sur les données nécessaires à une bonne gestion des ressources en eau et des bassins versants, des exposés ont également été consacrés à la gestion des données, à l'IA, aux différents modèles de données et à la sécurité des données. Cette journée technique très diversifiée a suscité un grand intérêt, attirant près de 200 participantes et participants.

Décembre

«Spécialiste des réseaux thermiques»



La nouvelle formation «Spécialiste des réseaux thermiques», qui a été élaborée et mûrement réfléchie cette année, a été finalisée en décembre et est sur le point d'être dispensée pour la première fois en janvier. L'un des objectifs de la nouvelle offre de formation de la SVGW est de lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans la branche chaleur.



générée par IA

L’année 2024 du point de vue du directeur

L’année 2024, la SVGW a fait avancer d’importants projets et travaux: l’administration s’est attaquée à la révision et à l’élaboration de nombreuses Directives et Notices techniques importantes ainsi qu’à la mise en œuvre de la stratégie de formation et à la numérisation de la Réglementation. L’année 2024 a par ailleurs été marquée par un changement de direction: après 10 ans en tant que directeur de la SVGW, Martin Sager a décidé de se retirer à la fin 2024.

Entre tradition et changements

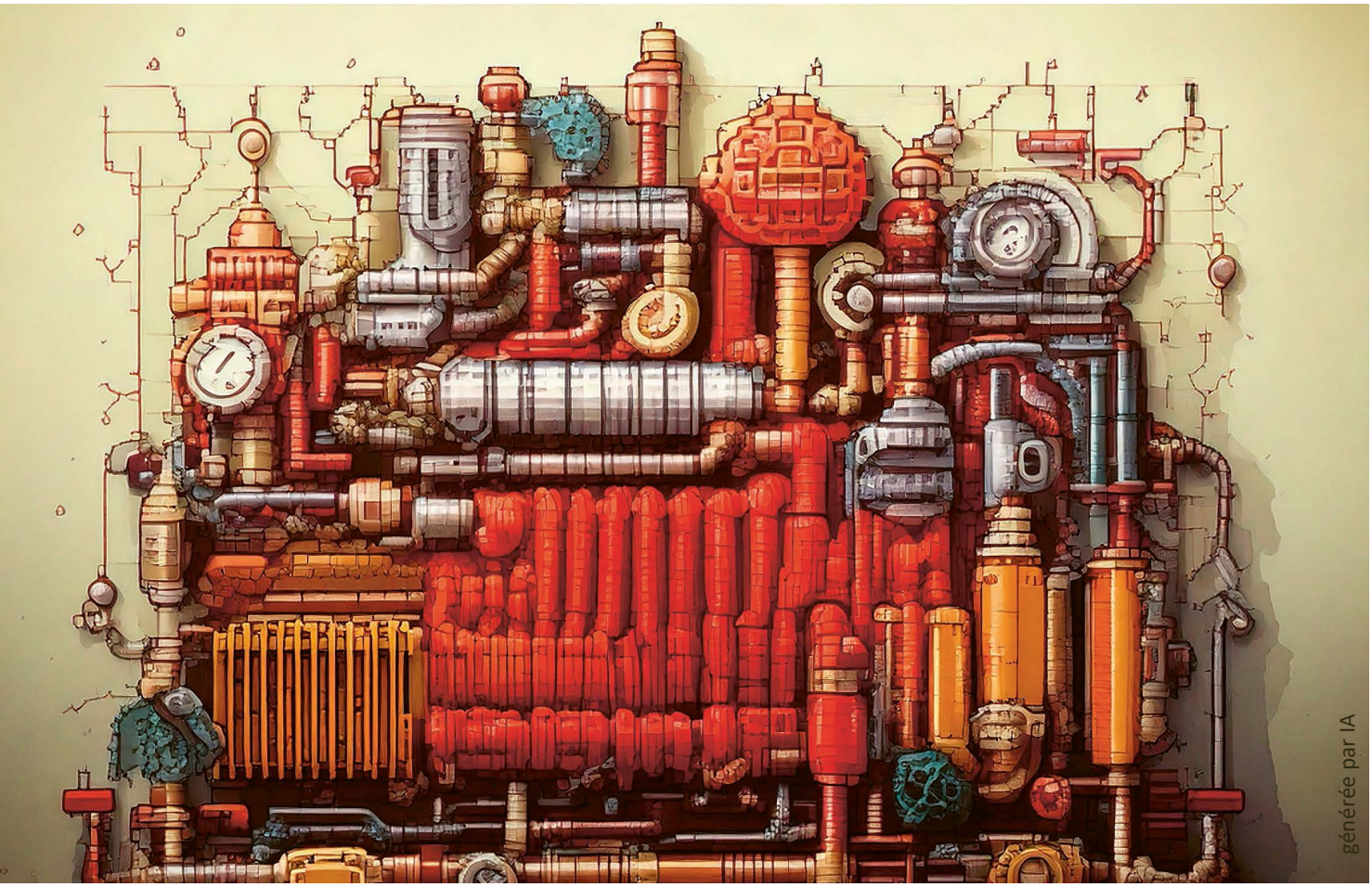
Pendant l’été 2024, la Suisse a été touchée par de fortes intempéries qui ont engendré inondations, glissements de terrain et coulées de boue. Ces événements météorologiques marquants s’ajoutent à ceux des années précédentes et montrent que la Suisse aussi doit se préparer à vivre davantage de fortes pluies et de périodes de sécheresse marquée, entre autres. Ces évolutions influencent l’approvisionnement sûr et durable de la population suisse en eau, en gaz et en chaleur. D’une part, les distributeurs d’eau sont directement concernés par les intempéries et la sécheresse; de l’autre, on attend de plus en plus des fournisseurs d’énergie qu’ils réduisent leurs émissions des gaz à effet de serre et optent pour des énergies renouvelables afin de contrer le changement climatique. C’est pourquoi l’année dernière, dans le cadre de journées techniques, la SVGW a présenté des solutions aux défis actuels à ses membres et à l’ensemble du secteur de l’approvisionnement, puis les a soumises à discussion.

À travers la révision de la Réglementation dans les domaines Gaz et Chaleur, l’administration a aussi travaillé, en collaboration avec la branche, sur les bases du transport de gaz renouvelables et du développement de la chaleur à distance. L’objectif est de fournir aux distributeurs des directives, recommandations et instruments de planification techniques qui permettent d’assurer aussi bien la sécurité de l’extension de l’infrastructure que son démantèlement.

Une Réglementation fiable est indispensable pour aider les distributeurs à assurer en permanence la sécurité de l’approvisionnement de la population en eau, en gaz et en chaleur. À cet égard, la SVGW est synonyme de tradition. Mais elle doit aussi aborder de nouveaux défis et élaborer des solutions adéquates. Ces dernières années, la SVGW a fait le grand écart entre tradition et changements. C’est en partie grâce à Martin Sager, qui a décidé l’an dernier de passer le témoin après dix ans en tant que directeur, que la SVGW a su reconnaître très tôt les signes du temps. L’association a veillé, par exemple, à intégrer le domaine Chaleur en son sein, à élargir le domaine Gaz aux agents énergétiques renouvelables et à élaborer un plan directeur sur la sécheresse dans le domaine Eau afin qu’elle puisse soutenir ses membres non seulement dans leur transition vers des gaz renouvelables comme le biogaz ou l’hydrogène, mais aussi dans l’adaptation de l’approvisionnement en eau potable aux nouvelles conditions climatiques.

Numérisation de la Réglementation

La Réglementation de la SVGW s’applique aux secteurs de l’eau, du gaz et de la chaleur. La SVGW et ses membres exercent une mission en soutien de l’État dans des domaines essentiels pour la sécurité de l’approvisionnement de la population suisse. Cette fonction importante qu’endosse traditionnellement l’association suppose de la continuité afin de garantir aussi bien la sécurité de l’investissement que l’élaboration sérieuse et consciencieuse de règles techniques reconnues. De plus, la SVGW doit se renouveler pour s’adapter à un environnement qui évolue rapidement. Cette transformation s’illustre par exemple par le projet de numérisation de la Réglementation, dont la réalisation a démarré l’an dernier. Dans ce cadre, la SVGW numérise l’ensemble du processus d’élaboration de la Réglementation, de la création du contenu à l’utilisation en passant par la distribution. Non seulement la numérisation de la Réglementation augmente l’efficacité de l’élaboration, mais elle permet aussi de traiter les contenus de façon numérique et transparente, ce qui réduit le transfert manuel d’informations et élimine ainsi une source d’erreurs. En outre, des fournisseurs de logiciels et d’autres prestataires de services pourront à l’avenir utiliser sous licence les contenus de la Réglementation de la SVGW pour leurs applications et les traiter sous forme numérique, ce qui permet d’utiliser la Réglementation et de l’intégrer autrement, par exemple dans des solutions de contrôle électronique des systèmes ou des instruments de planification numérique. Grâce à l’organisation de nombreux ateliers avec le personnel et les membres de la SVGW visant à définir les exigences du système et grâce au choix d’un partenaire pour la mise en œuvre, l’administration a pu achever l’année passée des étapes importantes du projet. En 2025, il est prévu de mettre en place et d’introduire concrètement les outils d’élaboration de la Réglementation. Un portail utilisateur suivra dans un second temps.


générée par IA

Défense des intérêts
En participant aux différentes consultations de la Confédération, l'administration de la SVGW a représenté les intérêts des distributeurs d'eau suisses.
La SVGW a pris position sur plusieurs modifications de loi ou d'ordonnance, notamment la modification de la loi sur la géoinformation, la modification de l'ordonnance sur les déchets et la modification de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, qui concernent directement les distributeurs d'eau. Du reste, l'administration entretient des échanges directs avec les autorités compétentes. Une rencontre annuelle a de nouveau eu lieu avec les représentants de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Les discussions ont notamment porté sur les PFAS et le trifluoroacétate ainsi que sur des pesticides et leurs métabolites, qui représentent un défi croissant pour les distributeurs d'eau et pourraient à l'avenir nécessiter un traitement à plusieurs niveaux en de nombreux endroits. En élaborant, en concertation avec ses membres, des prises de position sur la gestion des PFAS et sur l'initiative sur l'alimentation, qui devrait être soumise au peuple dans les prochaines années, la SVGW a publié des avis sur lesquels les distributeurs et les groupes intéressés peuvent s'appuyer.

Eau
En ce qui concerne le domaine Eau, l'administration de la SVGW a travaillé l'année dernière sur de nombreuses Notices techniques, Recommandations et Directives en collaboration avec les commissions et groupes de travail compétents. Il convient de mentionner en particulier la Directive W6 relative à la conception, la construction et l'exploitation de réservoirs d'eau potable, une Directive centrale de la SVGW.
La W6 est entrée en vigueur en 2004, et ne répondait plus en tous points aux attentes et aux besoins des membres. Par exemple, les parties «Construction», «Exploitation» et «Maintenance» étaient très succinctes. La révision de la W6, mise en consultation l'année dernière et désormais en vigueur, a permis d'actualiser le document et surtout de combler les lacunes thématiques. En outre, l'administration a de nouveau organisé un grand nombre de journées techniques en 2024: le 21 mars, une journée technique sur la sécheresse a eu lieu à Bienne, sous la devise «Développer ensemble des solutions intégrales». Des solutions pour faire face à la sécheresse ont été soumises à discussion. Ce sujet est d'une actualité brûlante, car le changement climatique et, par conséquent, les phénomènes météorologiques extrêmes comme les fortes précipitations, les inondations et la sécheresse persistante ont des répercussions sur de nombreux aspects de notre vie. Tout comme à l'approvisionnement en eau, ces changements posent des problèmes à l'agriculture, au tourisme, à l'industrie et aux particuliers. C'est pourquoi le comité de la SVGW a qualifié la sécheresse et le manque d'eau d'enjeux majeurs au regard du changement climatique. L'administration de la SVGW continuera de traiter ces sujets tout au long de cette année.

Gaz
En collaboration avec les commissions techniques du domaine Gaz, nous avons intensément travaillé à l'adaptation de la Réglementation aux nouvelles conditions l'année passée.
L'intégration de l'hydrogène à la Réglementation relative au gaz de la SVGW représente une étape importante du processus. La Directive G13 relative à l'injection des gaz renouvelables en est un élément central. Dans l'édition révisée de 2016, le champ d'application de la Directive avait été élargi et englobait l'hydrogène et le méthane renouvelables. En 2024, la G13 a de nouveau été révisée en profondeur. Elle intègre désormais les évolutions des normes européennes correspondantes.
Pour ce qui est du transport de gaz riches en hydrogène, des travaux sur une nouvelle Directive intitulée H2 «Canalisations d'hydrogène» ont été entamés l'année dernière. Cette Directive vise à garantir la sécurité et l'efficacité du transport d'hydrogène et doit traiter en particulier des exigences relatives aux canalisations d'hydrogène ainsi que des installations annexes qui s'y rapportent. La SVGW s'est aussi attelée au sujet de la désaffectation des conduites de gaz en toute sécurité.
Ainsi, la Recommandation G1012 relative à la mise hors service, à la désaffectation et au démantèlement des branchements et conduites de distribution pour le gaz est entrée en vigueur.
En tant qu'association professionnelle, la SVGW surveille depuis longtemps le marché des appareils à gaz sur mandat de la Confédération. Nous vérifions le respect de la loi fédérale sur la sécurité des produits en vigueur et, en particulier, de l'ordonnance sur les appareils à gaz, sur la base de contrôles aléatoires. S'il existe un risque pour les consommateurs et consommatrices, nous ordonnons les mesures qui s'imposent, notamment des rappels, des sanctions ou des mises en garde.
Depuis 2024, la SVGW est aussi responsable de la surveillance du marché des appareils de soudage à gaz. À cet égard, l'équipe «Surveillance du marché» a été agrandie, ce qui a permis d'intégrer pleinement le nouveau mandat en très peu de temps.



Chaleur
Le cours «Sécurité au travail et protection de la santé dans le domaine des réseaux thermiques» s'est déroulé sur deux jours en Suisse allemande entre fin septembre et début octobre 2024. Destiné à des spécialistes du secteur, le cours proposait un aperçu pratique des défis et dangers liés aux travaux sur les réseaux de chaleur et de froid à distance, et sur les réseaux anergétiques. De tels travaux comportent des risques particuliers, qu'il s'agisse de risques de chute dans les fouilles et les puits, de dangers mécaniques dans le génie civil ou de la gestion de fluides sous haute pression et à haute température. À l'avenir, le cours sera intégré au module de base de la formation «Spécialiste des réseaux thermiques», mais il sera toujours possible de s'y inscrire séparément.
Avec le début de l'élaboration de la Directive F8, qui doit régler l'exploitation et l'entretien des réseaux thermiques, un nouvel élément important de la Réglementation de la SVGW est entré en phase de réalisation l'année dernière. Parallèlement, l'administration de la SVGW étoffe régulièrement l'offre de formation dans le domaine Chaleur. L'an dernier, deux modules d'approfondissement ont été élaborés, à savoir «Conception et construction» et «Exploitation et entretien», qui font partie intégrante du plan à long terme visant à établir le brevet fédéral de spécialiste des réseaux thermiques. La journée technique sur l'optimisation des réseaux a par ailleurs suscité un grand intérêt auprès des distributeurs, des bureaux d'ingénieurs et des fabricants.

Formation
Afin d'assurer la compétitivité et la capacité d'innovation de ses membres, la SVGW met un point d'honneur à préparer une offre de formation qui tient compte des intérêts et des développements d'ordre entrepreneurial, social et économique ainsi que des attentes et des besoins personnels des participantes et participants aux cours. C'est dans cette optique que la SVGW a continué à rendre son offre actuelle, flexible et accessible en 2024. Les influences économiques, sociales et écologiques en constante évolution exigent d'une part que les actrices et acteurs de nos secteurs progressent professionnellement et, d'autre part, que la SVGW, en tant que prestataire de formation, adapte ses stratégies, ses valeurs et ses processus à ses membres. L'an dernier, dans le cadre de la stratégie de formation, l'administration de la SVGW a ainsi fait avancer la modularisation des formations, ce qui lui permet d'adapter plus rapidement les formations à l'évolution des exigences ou des connaissances dans un domaine spécialisé; en effet, le développement indépendant des différents modules améliore la qualité et la pertinence des contenus.

Conclusion
Le rapport annuel 2024 montre que la SVGW, avec ses membres et sous la forme d'un système de milice qui a fait ses preuves, a réussi non seulement à remplir sa mission consistant à assurer la continuité de l'autorégulation de la branche, mais aussi à répondre aux défis actuels. L'association doit se confronter aux changements des conditions climatiques et géopolitiques et réagir rapidement aux nouveaux développements et connaissances. Pour ce faire, elle doit devenir une organisation agile qui utilise notamment les avantages offerts par la numérisation pour répondre encore plus aux besoins des membres avec ses offres et services. Elle doit également élaborer de nouvelles offres de formation afin de pallier le manque de main d'œuvre qualifiée. L'association continuera à anticiper les opportunités et les risques dans le but d'aider les distributeurs à garantir la sécurité de l'approvisionnement à l'avenir.

Michael Meier, directeur SVGW

Rapport de l’organe de révision

L’organe de révision a effectué l’audit des comptes annuels de la SVGW – l’Association pour l’eau, le gaz et la chaleur, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l’exercice clos à cette date ainsi que l’annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Il constate que les comptes annuels ci-après sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

L’organe de révision recommande d’approuver les comptes annuels 2024.

Le rapport complet sur l’audit peut être consulté en utilisant le code QR ci-dessous.

www.svgw.ch/FR/rapportsurlaudit2024

Bilan au 31 décembre (en CHF)

Actifs	2024	2023
Actifs circulants		
Liquidités	19’496’044	17’253’205
Créances résultant de livraisons et de services	500’313	576’094
– envers des tiers	500’313	576’094
Comptes de régularisation actifs	114’025	42’359
– envers des tiers	108’796	42’359
– envers l’ASIG	5’229	0
Compte de régularisation actifs	1’173’423	1’080’037
Total actifs circulants	**21’283’806**	**18’951’695**
Actifs immobilisés		
Immobilisations financières	987’675	931’443
Immobilisations corporelles	493’735	613’832
Total actifs immobilisés	**1’481’410**	**1’545’275**
Total actifs	**22’765’215**	**20’496’970**

Passifs		
Capitaux étrangers à court terme		
Dettes de livraisons et de prestations	143’220	233’807
– à l’égard de tiers	143’220	233’807
Autres passifs à court terme	1’029’596	655’067
– à l’égard de tiers	658’442	323’249
– à l’égard de l’ASIG	0	8’664
– à l’égard du FOWA	371’154	323’154
Compte de régularisation passifs	967’498	950’095
Total capitaux étrangers à court terme	**2’140’313**	**1’838’970**
Capitaux étrangers à long terme		
Provisions à long terme	16’460’700	14’682’500
Total capitaux étrangers à long terme	**16’460’700**	**14’682’500**
Total capitaux étrangers	**18’601’013**	**16’521’470**
Capital propre		
Capital social	3’975’500	3’802’740
Bénéfice annuel	188’703	172’760
Total capital propre	**4’164’203**	**3’975’500**
Total passifs	**22’765’215**	**20’496’970**

Comptes

	Résultats 2023 \| CHF			Résultats 2024\| CHF		
	Total	**Gaz*/****	**Eaux***	**Total**	**Gaz*/****	**Eaux***
Cotisations statutaires	7’882’945	5’193’290	2’689’655	7’898’782	5’086’036	2’812’746
Contributions externes	781’690	594’736	186’953	1’091’422	807’757	283’666
Bénéfices d’exploitation	6’108’331	2’527’639	3’580’693	6’134’050	2’530’060	3’603’990
Total produit d’exploitation	**14’772’966**	**8’315’665**	**6’457’302**	**15’124’254**	**8’423’852**	**6’700’402**
Charges de personnel	–8’517’163	–5’186’907	–3’330’256	–9’602’307	–5’923’418	–3’678’889
Autres charges d’exploitation	–5’806’618	–2’849’737	–2’956’881	–5’179’609	–2’342’299	–2’837’310
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	–345’633	–215’730	–129’902	–254’620	–171’340	–83’280
Variations de valeur des immobilisations financières	41’667	25’000	16’667	73’134	43’881	29’254
Résultat d’exploitation avant intérêts et impôts	**145’220**	**88’291**	**56’929**	**160’853**	**30’676**	**130’177**
Produits financiers	25’887	15’532	10’355	97’371	58’423	38’948
Charges financières	–14’030	–8’373	–5’657	–14’515	–8’709	–5’806
Résultat d’exploitation avant impôts	**157’077**	**95’450**	**61’627**	**243’709**	**80’390**	**163’319**
Produits extraordinaires, uniques ou hors période	56’021	33’613	22’408	8’924	5’354	3’569
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	0	0	0	–5’100	–3’060	–2’040
Résultat financier avant impôts	**213’099**	**129’063**	**84’036**	**247’532**	**82’684**	**164’848**
Impôts directs	–40’339	–24’203	–16’136	–58’830	–35’298	–23’532
Bénéfice de l’exercice	**172’760**	**104’860**	**67’900**	**188’703**	**47’386**	**141’316**

* N’est pas soumis à la révision de PwC.

** Les activités du secteur chaleur à distance sont prises en compte dans les produits et charges.

Budget

	Budget 2025* \| CHF			Budget 2026 \| CHF		
	Total	**Gaz****	**Eaux**	**Total**	**Gaz****	**Eaux**
Cotisations statutaires	7’712’000	4’912’000	2’800’000	7’609’000	4’809’000	2’800’000
Contributions externes	1’350’000	757’000	593’000	1’350’000	757’000	593’000
Bénéfices d’exploitation	6’872’000	2’785’000	4’087’000	6’398’000	2’754’000	3’644’000
Total produit d’exploitation	**15’934’000**	**8’454’000**	**7’480’000**	**15’357’000**	**8’320’000**	**7’037’000**
Charges de personnel	–9’930’000	–6’191’000	–3’739’000	–9’943’000	–6’139’000	–3’804’000
Autres charges d’exploitation	–5’653’000	–2’053’000	–3’600’000	–5’004’000	–1’925’000	–3’079’000
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	–297’000	–178’000	–119’000	–356’000	–224’000	–132’000
Variations de valeur des immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
Résultat d’exploitation avant intérêts et impôts	**54’000**	**32’000**	**22’000**	**54’000**	**32’000**	**22’000**
Produits financiers	10’000	6’000	4’000	10’000	6’000	4’000
Charges financières	–14’000	–8’000	–6’000	–14’000	–8’000	–6’000
Résultat d’exploitation avant impôts	**50’000**	**30’000**	**20’000**	**50’000**	**30’000**	**20’000**
Produis extraordinaires, uniques ou hors période	0	0	0	0	0	0
Charges extraordinaires, uniques ou hors période	0	0	0	0	0	0
Résultat financier avant impôts	**50’000**	**30’000**	**20’000**	**50’000**	**30’000**	**20’000**
Impôts directs	–50’000	–30’000	–20’000	–50’000	–30’000	–20’000
Bénéfice de l’exercice	0	0	0	0	0	0

* Budget 2025 conformément à la séance du Comité du 12.09.2024.

** Les activités du secteur chaleur à distance sont prises en compte dans les produits et charges.

Annexe aux comptes annuels

1. Principes d'évaluation appliqués dans les comptes annuels
Les comptes annuels présentés ci-après ont été établis conformément aux dispositions légales sur la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse. Les principales positions du bilan sont comptabilisées comme suit.

Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services
Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services ainsi que les autres créances à court terme sont comptabilisées à leur valeur nominale. Il est procédé à des corrections de valeur individuelles, le solde résiduel faisant l'objet d'une correction de valeur forfaitaire de 5 %. Les créances sont principalement dues aux membres.

Comptabilisation du chiffre d'affaires
Le chiffre d'affaires se compose de contributions statutaires, de produits d'exploitation et de contributions externes. Les produits d'exploitation sont dégagés en particulier dans les domaines de la formation initiale et continue, de la certification de produits et de l'Inspection Technique (ITIGS).

Immobilisations corporelles et leasing
Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou leur coût de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Pour calculer le montant des amortissements, on utilise les durées de vie et les méthodes d'amortissements suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée d'utilisation	Méthode
Mobilier et installations	5 et 8 ans	20 % et 12,5 % linéaire
Machines et véhicules	5 ans	20 % linéaire

Les contrats de location et de leasing sont portés au bilan conformément à la propriété juridique. En conséquence, les dépenses comme preneur de leasing ou loueur sont comptabilisées dans les charges par période fiscale, mais les biens en location ou en leasing eux-mêmes ne sont pas portés au bilan.

Immobilisations financières
Les immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur nécessaires.

Annexe aux comptes annuels

2. Informations, ventilations et commentaires relatifs aux comptes annuels
Le nombre d'emplois à temps plein s'établit en moyenne annuelle à 52,17 collaborateurs (année précédente 52,38).

Immobilisations corporelles	**2024 \| CHF**	**2023 \| CHF**
Équipements d'exploitation	449'865	550'681
Laboratoire	43'870	63'151
Total	**493'735**	**613'832**

Provisions	**2024 \| CHF**	**2023 \| CHF**
Réserve variations de cotisations	1'420'000	1'420'000
Réserves d'exploitation	12'170'000	11'070'000
Provisions diverses	2'870'700	2'192'500
Total	**16'460'700**	**14'682'500**
Dont réserves latentes	**14'118'000**	**13'018'000**
Dont provisions à court terme	**0**	**0**

Le développement positif de l'activité a permis d'affecter 1'100'000 CHF aux réserves d'exploitation (année précédente 1'500'000 CHF).

Autres charges d'exploitation	**2024 \| CHF**	**2023 \| CHF**
Charges d'exploitation	2'934'698	3'008'104
Communication et information	1'921'229	2'501'408
Dépenses pour le comité et les commissions	323'682	297'105
Total	**5'179'609**	**5'806'618**

Dettes envers des institutions de prévoyance
Au 31.12.2024, il existait une dette envers l'institution de prévoyance professionnelle de 175'095 CHF (année précédente 0 CHF).

Passifs éventuels
Aucun

Annexe aux comptes annuels

Solde des obligations résultant de contrats de leasing
Les obligations résultant de contrats de leasing qui n'expirent pas à la fin d'une période de douze mois, ou qui ne peuvent pas être annulées, présentent la structure d'échéance suivante :

Objet	Durée résiduelle	2024 \| CHF	2023 \| CHF
Location Schwerzenbach	Jusqu'à 1 an	184'761	182'633
et leasing photocopieuses	2–5 ans	135'396	316'433
	Plus de 5 ans	0	0
Total		**320'157**	**499'066**

Ces montants comprennent les paiements sur contrats de location dus avant le terme du contrat ou l'expiration du délai de résiliation.

Montant global des valeurs de remplacement et autre dissolution substantielle de réserves latentes
Aucune réserve latente n'a été liquidée (année précédente 0 CHF).

Commentaires relatifs aux postes extraordinaires, uniques ou hors période du compte de résultat
Le produit extraordinaire de 8'924 CHF résulte de la redistribution de la taxe sur le CO_2 pour l'année 2022 et du paiement ultérieur d'une créance déjà amortie. La charge extraordinaire de 5'100 CHF résulte principalement des frais de l'encaissement de la créance susmentionnée et d'un paiement ultérieur en raison de la réforme de l'AVS. L'année dernière, le produit extraordinaire de 56'021 CHF résultait principalement du remboursement des loyers et des frais annexes du site décentralisé de Lausanne en raison de la nouvelle détermination de la clé de répartition des coûts (43'591 CHF). En outre, la dissolution du solde issu du décompte de l'AVS des années précédentes, la redistribution de la taxe sur le CO_2 pour l'année 2021 et le paiement ultérieur d'une créance déjà amortie ont entraîné des produits extraordinaires. Aucune charge extraordinaire n'a été comptabilisée en 2023.

Dettes à long terme portant intérêts par échéance
Il n'y a pas de dettes à long terme portant intérêts.

Honoraires de révision
Les honoraires de révision pour 2024 s'élèvent à 23'900 CHF conformément à l'offre (année précédente 23'500 CHF).

Événements importants survenus après la date du bilan
Aucun

Compte des flux de trésorerie et rapport de gestion pour l'exercice 2024

Compte des flux de trésorerie	2024 \| CHF	2023 \| CHF
Bénéfice annuel	188'703	172'760
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations corporelles	254'620	345'633
Variations de valeur des immobilisations financières	–73'134	–41'667
Variation des provisions à court et long terme	1'778'200	1'316'000
Variation des créances à court terme	4'115	953
Variation des comptes de régularisation actifs	–93'386	497'177
Variation des passifs à court terme (hors engagements financiers)	283'941	73'316
Évolution des comptes de régularisation passifs	17'402	–149'280
Flux financiers découlant de l'activité d'exploitation	**2'360'460**	**2'214'891**
Investissements dans des immobilisations	–117'620	–174'971
Investissements dans des immobilisations financières	0	0
Flux financiers découlant de l'activité d'investissement	**–117'620**	**–174'971**
Flux découlant de l'activité de financement	**0**	**0**
Variation des liquidités	**2'242'839**	**2'039'921**
Preuve de la variation des liquidités		
État au 01.01.	**17'253'205**	**15'213'284**
État au 31.12.	**19'496'044**	**17'253'205**
Évolution des liquidités (nette)	**2'242'839**	**2'039'921**

Au cours de l'exercice 2024, Martin Sager, directeur de la SVGW, a annoncé son départ de l'association. Le comité a pu recruter un successeur adéquat en la personne de Michael Meier, qui a pris ses fonctions de directeur le 1er janvier 2025.

En 2024, l'administration a revu la stratégie de l'association en collaboration avec le comité. La stratégie existante a été en grande partie maintenue. L'administration continue de se concentrer sur les compétences clés de la SVGW, c'est-à-dire l'élaboration de la Réglementation pour l'eau, le gaz et la chaleur.

La représentation politique des intérêts dans le domaine de l'eau continue d'être renforcée afin de garantir des conditions cadres favorables pour les distributeurs d'eau. Les adaptations de la loi sur la protection des données (LPD) ont nécessité différents travaux au sein de la SVGW en 2024. Un répertoire des procédures a été élaboré en collaboration avec la société de conseil BDO. Les différentes procédures ont été évaluées par BDO quant à leur risque. La SVGW a en outre désigné un responsable de la protection des données et prévoit d'organiser des formations pour les collaborateurs.

En outre, la numérisation de la Réglementation, un projet important au sein de la SVGW, est entré dans sa phase de mise en œuvre, ce qui ouvrira à l'avenir de nouvelles possibilités de distribution à la SVGW et de nouvelles offres et modes de consultation pour les membres. Dans le domaine de la formation, la SVGW a développé l'année dernière le module de base de la formation «Spécialiste des réseaux thermiques» et recruté les chargés de cours. Dans le domaine du gaz, l'élaboration d'une nouvelle Directive pour les réseaux d'hydrogène pur a été lancée et, dans le domaine de l'eau, la révision de toute une série de Directives importantes.

Le recul continu des ventes de gaz et le démantèlement de l'infrastructure gazière oblige la SVGW de compenser cette baisse des recettes à l'avenir. D'une part, la création du domaine de la chaleur à distance permet à la SVGW d'atteindre une nouvelle branche et donc de nouveaux membres, et d'autre part, l'administration, en collaboration avec le comité, revoit le modèle actuel de calcul des cotisations des membres.

Le nombre de postes à plein temps s'élevait en moyenne annuelle à 52,17, ce qui est légèrement inférieur au niveau de l'année précédente. Pour l'année 2025, il est prévu d'augmenter les effectifs de 0,5 ETP dans la surveillance du marché et d'un ETP dans le domaine des énergies renouvelables.

La SVGW n'effectue pas de recherche et de développement en interne. Par le biais des fonds de recherche Gaz (FOGA, géré par l'ASIG) et Eau (FOWA), des projets proches de la pratique sont accompagnés et soutenus en étroite collaboration avec les distributeurs.

Comité au 31 décembre 2024



Michele Broggini, Président SVGW
Area Transizione energetica e Acqua
Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA



Andreas Hirt, Vice-président SVGW
Directeur Constructions & Services
Energie Service Biel/Bienne (ESB)
À partir de juin 2025:
Andreas Hirt Technology Consulting
(Propriétaire)



Pascal Abbet
Directeur
Groupe E Celsius, Granges-Paccot



Jacques Brera
Responsable
Services industriels de Morges



Markus Küng
Chef département Réseaux
Industrielle Werke Basel (IWB)



Peter Rudin
Chef de projet senior
HOLINGER AG



Frédéric Schulz
Directeur Eau potable et Gaz
Service Industriels de Genève (SIG)



Michael Sarbach, Vice-pésident SVGW
Directeur
Regionalwerke AG Baden



Andrea Zinsli, Vice-président SVGW
Chef département Réseaux
Energie 360° AG, Zürich



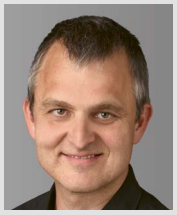
Sébastien Apothéloz
Chef de service
Service de l'eau Lausanne



Remo Fehr
Directeur
Office de la nature et de l'environnement du canton des Grisons, Coire



Martin Roth
Directeur du service de l'eau Zurich
Ville de Zurich



Michael Schärer
Chef de la section Protection des eaux
Office fédéral de l'environnement, Berne

Équipe de direction au 31 décembre 2024

Martin Sager*
Directeur

Rolf Meier*
Vice-directeur, chef secteur Eau

Diego Modolell*
Vice-directeur, chef secteur Gaz et Chaleur à distance

Christos Bräunle
Chef communication et publications

Raffaele Domeniconi
Chef succursale Suisse italienne & ICT

Javier Fernandez
Chef de l'organisme de certification gaz et eau

Carla Neidhardt
Cheffe finances & contrôle de gestion

Laurent Roquier
Chef succursale Suisse romande

Cristina Seoane
Cheffe formation

* Membre de la direction

Effectifs des membres

au 1er janvier	2021	2022	2023	2024	**2025**
Distributeurs de gaz	107	107	107	107	**106**
Distributeurs d'eau	621	644	660	679	**690**
Distributeurs de chaleur à distance	11	11	15	16	**17**
Groupement Industrie & Ingénieurs	387	402	400	416	**428**
Services publics et institutions	91	94	96	101	**102**
Membres individuels	121	119	122	113	**110**
Total	1338	1377	1400	1432	**1453**

1453

Heureusement, la SVGW a encore gagné de nouveaux membres. La plupart des nouveaux membres sont issues du groupement Industrie & Ingénieurs, suivis par des distributeurs d'eau. En ce qui concerne les membres individuels, un léger recul doit être enregistré.

SVGW
Association pour l’eau, le gaz et la chaleur
Associazione per l’acqua, il gas e il calore
Fachverband für Wasser, Gas und Wärme

Siège principal
Grütlistrasse 44, case postale, 8027 Zurich
Tél. 044 288 33 33
info@svgw.ch, www.svgw.ch

Succursale Suisse romande
Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne
Tél. 021 310 48 60
lausanne@svgw.ch, www.svgw.ch

Succursale Suisse italienne
Piazza Indipendenza 7, 6500 Bellinzona
Tél. 091 807 60 40
bellinzona@svgw.ch, www.svgw.ch

Succursale Schwerzenbach
Eschenstrasse 10, CP 217, 8603 Schwerzenbach
Tél. 044 806 30 50
info@svgw.ch

© SVGW 2025
Maquette et rédaction : communication SVGW

Images/photos
Page d’accueil : générée par IA
Page 4 : AdobeStock (janvier, mars, avril, mai, août)
Page 6 : générée par IA
Page 8 : générée par IA
Des autres photos : SVGW

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C007938
www.fsc.org

Impression : ZT Medien AG, Zofingen

